

2026/0003

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31 MARS 2026

ID : 059-215900358-20260330-20260330_D0005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
VERY.QUETIER.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CHATELAIN.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. VERY.

Objet : CESSIION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC SISE RUE D'EN-BAS.

Suite au déclassement d'une partie de la parcelle du domaine public, le conseil municipal doit délibérer au sujet de la cession de cette parcelle concernée.

Les domaines ont estimé le prix du mètre carré à 6,80 €.

La commune peut céder cette partie de parcelle, d'une superficie de 7 m², à l'euro symbolique.

Le pétitionnaire prendra à sa charge les frais de notaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la cession de la partie du domaine public, sise rue d'En-Bas, d'une superficie d'environ 7m² au prix de vente de un euro.

Donne l'accord au Maire afin qu'il puisse engager la procédure et parapher l'ensemble des documents nécessaires à la cession de cette parcelle.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,

30 MARS 2026

